Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Journée d'action nationale des médecins assistants

Environ 450 personnes ont participé au défilé organisé à Lausanne dans le cadre de la journée d'action nationale des médecins assistants et chefs de clinique. Les manifestants protestent contre le projet d'ordonnance fédérale qui vise à geler, pendant trois ans, la création de nouveaux cabinets médicaux. Cette ordonnance, que le Conseil fédéral prévoit de prendre prochainement, serait la première mesure agissant sur l'offre de soins dans notre pays.

Dans le cadre de cette journée d'action nationale, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat, a eu des contacts avec la Société vaudoise de médecine (SVM) et l'Association des médecins et chefs de clinique vaudois (ASMAV). Ces différents contacts ont mis en évidence les difficultés et les problèmes posés par le projet d'ordonnance, en particulier ses effets sur le sort des médecins en fin de formation pendant les trois ans de "cabinet médical stop", sur l'attractivité de la profession médicale et l'organisation de l'hôpital, mais aussi sur les relations avec les assureurs.

Au demeurant, l'ordonnance, qui n'est pas encore publiée dans sa version finale, prévoit une marge de man?uvre au niveau cantonal. Cette marge permettra d'apprécier les besoins réels des différentes régions en termes de couverture médicale générale et de spécialités médicales. Si l'ordonnance est acceptée par le Conseil fédéral, le Canton de Vaud l'appliquera en tenant compte de sa lettre et de son esprit. Le chef du DSAS s'emploiera à aménager les mesures d'application en fonction de la situation cantonale, en tenant compte notamment des aspects de l'emploi des médecins assistants en fin de formation, des besoins de santé de la population et des répercussions sur les coûts de la santé.

Avec ce projet d'ordonnance, la Confédération établit une nouvelle donne, puisqu'elle est désormais décidée à réduire l'offre de prestations médicales.

Charles-Louis Rochat estime que cette action ne doit pas faire oublier d'autres paramètres importants du domaine, notamment les solutions alternatives que pourraient représenter l'introduction d'un numerus clausus en faculté de médecine ou la suppression de l'obligation de contracter.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 juin 2002

Charles-Louis Rochat, chef du Département de la santé et de l'action sociale, tél. 021/ 316 50 06